

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération  
n°52-2023  
Point 3.9

### Point 3.9 de l'ordre du jour

### Indemnisation de personnes ayant participé à l'expérimentation Compass-RV au Laboratoire de psychologie des Cognitions

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Vivre des émotions positives spécifiquement en lien avec des sensations de calme, de paix intérieure et de bien-être (e.g., la compassion) est indispensable à l'équilibre psychologique de l'humain. En effet, leur absence peut avoir comme conséquences des émotions de honte, de culpabilité et cela peut engendrer des psychopathologies. Ainsi, la Faculté de psychologie explore la possibilité que la réalité virtuelle soit un moyen efficace pour surmonter les barrières psychologiques (i.e., la peur de la compassion) au vécu des émotions positives affiliatives. Pour ce faire, la Faculté de psychologie recrute 45 participant.e.s sans troubles psychologiques au laboratoire pour une durée d'environ 1h30. Ces participant.e.s rempliront des questionnaires et seront exposé.e.s à un environnement de réalité virtuelle. C'est dans ce contexte, suite à leur participation, qu'une indemnisation d'un total de 20 euros leur sera proposée. Le protocole a été approuvé par le CER (CER #2022-54) en décembre 2022.

L'indemnisation des sujets se fera via virement bancaire et sera financée sur l'eotp S23R224A rattaché au CF R15LPCO du laboratoire de Psychologie des cognitions.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'indemnisation de personnes ayant participé à l'expérimentation Compass-RV au Laboratoire de psychologie des Cognitions.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT